

Melun, le 05 octobre 2020



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Le recteur de l'académie de CRETEIL  
Chancelier des universités

à

**Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré de l'académie de CRETEIL**  
SEINE-et-MARNE, VAL de MARNE  
et SEINE-SAINT-DENIS

Circulaire n° 2020-005

**OBJET : Mise à jour du droit à l'information retraite  
-Années de naissance 1957-1962-1968-**

***Pôle Pensions  
PETREL***

Affaire suivie par  
Nicole Chaillou  
[ce.petrel@ac-creteil.fr](mailto:ce.petrel@ac-creteil.fr)

**Enseignants du 77**

☎01 80 39 61 65  
Jean-Daniel  
DOMENECH  
[jean-danie.domenech@ac-creteil.fr](mailto:jean-danie.domenech@ac-creteil.fr)

**Enseignants du 94**

☎01 64 41 26 55  
Brigitte JOLY  
[brigitte.joly@ac-creteil.fr](mailto:brigitte.joly@ac-creteil.fr)

**Enseignants du 93**

☎01 80 39 60 81  
Chrystel PLANCHON  
[Chrystel.planchon@ac-creteil.fr](mailto:Chrystel.planchon@ac-creteil.fr)

☎01 64 41 27 66  
Yohann  
LHOULLIER  
[Yohann.lhouillier@ac-creteil.fr](mailto:Yohann.lhouillier@ac-creteil.fr)

Cité administrative  
20 quai Hippolyte  
Rossignol  
77010 Melun cedex

Dans le cadre du droit à l'information retraite, à votre 55<sup>ème</sup> anniversaire pour l'année de naissance 1968, vous serez destinataire d'une estimation indicative globale (EIG). Ce document récapitulera le nombre de trimestres que vous avez cumulé tous régimes confondus ainsi que le montant de votre future pension.

De plus, je vous rappelle que depuis février 2018, vous avez accès à votre compte individuel retraite (CIR) depuis le portail ENSAP (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics). Sur cet espace, vous retrouverez l'ensemble de vos informations personnelles et de carrière, nécessaires pour le calcul de votre future pension civile de retraite.

Ce portail est accessible à l'adresse suivante : <https://ensap.gouv.fr>.

Afin que mes services puissent mettre à jour votre compte individuel retraite et notamment les éventuelles bonifications et majorations de services, je vous invite à consulter votre compte sur l'ENSAP, à vérifier l'exactitude des données et, à le compléter le cas échéant, à l'aide du document ci-joint.

En ce qui concerne les années de naissance 1957 et 1962, une vérification de votre CIR serait souhaitable.

Rappel : à partir de 45 ans, l'ENSAP vous permet d'effectuer des simulations sur votre fin de carrière et à partir de 55 ans, sont ajoutées les bonifications et les majorations de service pour évaluer le montant de votre future pension.

Depuis février 2019, la procédure de l'envoi papier concernant vos fiches de salaire s'est terminée. Par conséquent, pour accéder à vos bulletins de salaire en ligne, vous devrez créer votre espace personnel.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser ce document ainsi que les pièces justificatives **avant le 15/12/2020**. Passé ce délai, votre compte sera validé en l'état, sans mises à jour de vos bonifications et majorations auxquelles vous pourriez prétendre et sans correction des anomalies existantes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,

Valérie DÉBUCHY